

# COMMUNE DE ROMANS AIN

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Membres en exercice : 14 ; Membres présents : 10 ; Convocation du 11 février 2025  
L'an deux mille vingt-cinq le 17 février, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil à la Mairie. La présidence de cette réunion a été assurée par Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

**Membres présents :** Mesdames CURTIL Paulette, MAGAUD Catherine, et SIMONET Chantal, et Messieurs AJOUX Romain, BERARDET Jean-Noël, CHATELET Jean-Marc, GAUTHIER Jean-Michel, GUINET Pierre, PERRADIN Laurent et RAVET Yoann

**Membres excusés :** Mesdames DUVILLARD Isabelle (pouvoir à M. GAUTHIER), LLORENS Marie-Hélène, RAVOUX Annick et Monsieur BONIN Patrick.

**Secrétaire de Séance :** Madame Paulette CURTIL.

### DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES

#### I - APPEL DES PRESENTS

Monsieur le Maire ouvre la séance et l'appel est effectué.

#### II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités

Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**A l'unanimité,** le conseil municipal désigne Madame Paulette CURTIL secrétaire de séance.

#### III- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2025

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du 20 janvier 2025.

**A l'unanimité,** Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 20 janvier 2025.

#### IV – SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

**Arrivée de Monsieur Yoann RAVET qui prend part aux votes à compter de ce point.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Romans tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Romans contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 150.00€
- à La Croix rouge dont l'adresse du siège sociale est 98 Rue Didot 75694 PARIS CEDEX 14

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le soutien à la population de Mayotte par un don de 150.00 €
- **D'HABILITER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

## **V – INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire fait part de la réception de la démission de Monsieur Olivier POLLIN.
- Le Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) lance un appel à la solidarité nationale pour mener à bien son projet ambitieux de mise en place d'un entrepôt de 1 000 m<sup>2</sup>, unique en France, permettant de tripler immédiatement sa capacité de stockage et d'intervention. Dossier sans suite dans l'immédiat.
- Monsieur Pierre LARRIEU, Conseiller région Auvergne-Rhône-Alpes, sollicite un éventuel accord des élus au débat public pour l'installation d'EPR et le développement de la filière nucléaire dans le Bugey.
- Renouvellement de l'adhésion au CAUE pour l'année 2025.
- Réception de devis pour le remplacement des chaises de la salle du conseil municipal. Opération à prévoir au budget 2025.
- Maintenance sur le matériel du City stade. Le remplacement de certains éléments est à prévoir au budget 2025.
- Réception de deux devis pour le changement d'une poutre à l'école. Deux autres devis en cours de réception pour prévoir l'intervention au budget 2025.
- Lecture de la lettre ouverte sur la situation financière de la Banque Alimentaire de l'Ain qui est actuellement en danger.
- VILLE PRUDENTE, association prévention routière, propose à la commune de s'inscrire en vue d'une potentielle labellisation. Pas d'inscription pour cette année.
- Présentation des chiffres (sécurité routière, intervention, délinquance, prévention et présence) de la gendarmerie de Châtillon sur Chalaronne sur la commune de Romans.
- Commission « finances » le lundi 10 mars 2025 à 19h00.
- Commission « CCAS » le lundi 17 mars 2025 à 19h30.
- Prévoir une commission « Salle des Fêtes » pour effectuer un inventaire du matériel à renouveler.
- Monsieur PERRADIN évoque l'opération élagage qui a eu lieu le 11 février route de l'Irance et chemin de Tachy et remercie l'entreprise et les élus présents pour cette intervention.

- Monsieur CHATELET revient sur le chemin piétonnier le long du lotissement Domaine de la Comtesse de Dormy, pour lequel il convient de définir la finalité des abords (végétation ou autres).
- Madame SIMONET souhaite savoir si l'intervention de « Nettoyons la Nature » sera à nouveau organisée cette année. Après échange, le conseil municipal retient la date du 29 mars 2025 pour cette journée.

Après un tour de table, la séance est levée à 20h55

Réunion Maire / Adjointes le lundi 17 mars 2025 à 18H30

Séance du Conseil Municipal le lundi 24 mars 2025 à 19H00

Romans, le 18 février 2025

Le Maire,  
Jean-Michel GAUTHIER

Le secrétaire de séance,  
Paulette CURTIL